



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **19 septembre 2016**

Délibération n° 2016-1511

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Uniscité, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et Culture pour tous pour l'année 2016

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Rudigoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 30 août 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 21 septembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mme Vessiller, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Mmes Corsale, Crespy, Croizier, David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, MM. Piegay, Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Cardona (pouvoir à M. Vergiat), MM. Aggoun, Chabrier (pouvoir à M. Kabalo), Compan (pouvoir à Mme Balas), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Curtelin (pouvoir à Mme Poulain), Fenech, Mme Geoffroy (pouvoir à M. Gomez), M. Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Pietka (pouvoir à M. Genin).

Absents non excusés : MM. Barge, Moroge.

Conseil du 19 septembre 2016**Délibération n° 2016-1511**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Attribution de subventions aux associations Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU), Moderniser sans exclure (MSE), Uniscité, Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) et Culture pour tous pour l'année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la politique de la ville

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 août 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du contrat de ville métropolitain 2015-2020, la Métropole de Lyon souhaite soutenir le développement des activités d'opérateurs métropolitains intervenant en faveur de la cohésion urbaine et sociale et renforçant la réalisation des objectifs du contrat de ville.

Les 3 piliers du contrat de ville 2015-2020 sont le développement économique et l'emploi, la cohésion sociale ainsi que l'amélioration du cadre de vie et le renouvellement urbain. Dans chacun des domaines d'intervention, la jeunesse est affirmée comme une priorité ainsi que la lutte contre les discriminations et la participation des habitants.

L'enjeu est de soutenir en 2016 des opérateurs métropolitains qui interviennent dans ces domaines prioritaires.

Cinq actions portées par des opérateurs métropolitains sont proposées. Une sixième, portée par l'association Bioforce, fait l'objet d'une délibération séparée.

Les 5 actions présentées dans cette délibération se déploient dans les domaines de la jeunesse, l'expression des habitants, la formation des professionnels et le renforcement de leurs compétences, l'accès à la culture et la prévention de la violence faite aux femmes.

Le budget consacré à ces actions s'inscrit dans une enveloppe globale de soutien aux associations intervenant dans les territoires de la politique de la ville, d'une part, de niveau d'agglomération et, d'autre part, de proximité. Une baisse de 6 % a été appliquée globalement à cette enveloppe.

I - Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain (CRDSU)

Le CRDSU est une association qui a pour objet la qualification, l'accompagnement et la mise en réseau des acteurs de la politique de la ville, ainsi que la valorisation et la capitalisation des pratiques locales relevant de ce champ.

Pour l'année 2015, ce sont plus de 1 250 participants aux rencontres et groupes de travail, dont 40 % issus de la Métropole. En terme de communication, ce sont 6 numéros de la lettre d'information Sites & Cités en 2 500 exemplaires, les Echos des journées du CRDSU tirés en 1 000 exemplaires et distribués à plus de 1 900 destinataires et 2 cahiers du développement social urbain tirés à 1 000 exemplaires chacun, un sur la lutte contre les discriminations et un deuxième sur la participation des habitants.

Pour l'année 2016-2017, les axes de travail du CRDSU sont :

- accompagner la mise en place des nouveaux contrats de ville,
- renforcer les capacités des professionnels sur plusieurs thématiques au travers de cycles d'échanges et de qualification : participation des habitants/Conseils-citoyen, politiques éducatives et de jeunesse, santé, vivre ensemble et laïcité, développement économique local, innovation sociale et territoriale, renouvellement urbain,
- assurer veille et diffusion de l'information dans le domaine de la politique de la ville (site web, publication de cahiers, lettres d'information),
- animer le réseau des professionnels de la politique de la ville des agglomérations d'Auvergne-Rhône-Alpes.

La proposition de participation de la Métropole au CRDSU pour 2016 est de 61 000 € (61 000 € en 2015).

Sur cette base, le budget prévisionnel du CRDSU, pour l'exercice 2016, serait de 651 700 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	7 200	État	354 500
services externes	37 500	Métropole	61 000
autres services extérieurs	258 500	autres collectivités	164 500
impôts et taxes	8 254	autres financements	71 500
frais personnels	333 746		
autres charges	3 000		
dotations	3 500		
Total	651 700	Total	651 700

II - Moderniser sans exclure (MSE)

Moderniser sans exclure (MSE) Rhône-Alpes est une association qui a pour objet de faciliter, par l'utilisation de l'outil vidéo (film), l'expression des personnes qui ont peu ou pas l'habitude de s'exprimer, les aidant ainsi à "oser la parole", à prendre confiance en eux, et permettre la confrontation des points de vue dans la recherche d'actions de changement co-construites.

Son projet porte sur les objectifs suivants :

- faire témoigner des habitants des quartiers de la politique de la ville,
- montrer à cette occasion les engagements portés par certains de ces habitants qui se mobilisent dans le cadre de collectifs ou d'associations locales pour contribuer au lien social dans ces territoires en renouvellement urbain,
- valoriser les actions de mobilisation des habitants des quartiers de la politique de la ville et contribuer ainsi à une image plus juste de leur rôle,
- constituer un fonds vidéo qui puisse être diffusé largement.

La proposition de participation de la Métropole à l'association MSE pour l'année 2016 est de 6 500 € (7 000 € en 2015).

Sur cette base, le budget prévisionnel de l'association MSE serait de 49 490 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achats	2 600	État	10 600
services externes	5 000	Métropole	6 500
frais personnels	38 190	autres	32 390
autres charges	3 700		
Total	49 490	Total	49 490

III - Uniscité

Il s'agit d'une association opératrice de la démarche "service civique" dans l'agglomération, qui fait travailler des jeunes de 18 à 25 ans pendant 9 mois sur des projets de solidarité qui contribuent au vivre ensemble.

Le projet d'Uniscité est de développer, d'une part, le service civique auprès des jeunes des quartiers de la politique de la ville et, d'autre part, les actions de jeunes en service civique au sein des quartiers de la politique de la ville.

En 2015, parmi les 65 jeunes en service civique, 18 résidaient dans un quartier de la politique de la ville, soit 20 %.

Sur les 26 projets mis en œuvre par les jeunes en service civique, 54 % se sont déroulés au sein de quartiers de la politique de la ville.

Pour l'année 2016, l'objectif est d'atteindre 80 jeunes en service civique avec plus de 25 % de jeunes issus d'un quartier de la politique de la ville, un nombre total de projets d'environ une trentaine dont plus de 50 % en territoire de la politique de la ville.

La proposition de participation de la Métropole pour l'association Uniscité pour l'année 2016 est de 32 900 € (35 000 € en 2015).

Sur cette base, le budget prévisionnel 2016 de l'action d'Uniscité Rhône-Alpes serait de 195 675 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achat	3 725		
services extérieurs	29 830	État	43 147
impôts et taxes	6 505	Métropole	32 900
charges de personnel	137 215	autres collectivités	32 207
autres charges	17 489	Europe	42 504
dotation aux amortissements	911	autres	44 917
Total	195 675	Total	195 675

IV - Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)

L'association CIDFF dispose à la fois d'une expérience et expertise dans l'accompagnement des femmes et d'un ancrage ancien sur le plateau Val de Saône - Rillieux la Pape qui lui permet d'être au plus près des femmes et des acteurs locaux. Son projet, ciblé en priorité sur les femmes issues des quartiers de la politique de la ville (près de 130 femmes au total), consiste en un accompagnement de femmes victimes de violences au travers d'un accueil et une écoute. Un accueil d'urgence sans rendez-vous a été mis en place à destination des femmes en situation de crise.

Le CIDFF intervient auprès des partenaires du territoire et à leur demande, sous forme de diffusion d'informations, de séances de formation, d'animations, de réunions, comme par exemple, sur les enfants témoins de violences conjugales, intrafamiliales et violences conjugales psychologiques.

La proposition de participation de la Métropole pour l'association CIDFF pour l'année 2016 est de 2 800 € (2 800 € en 2015).

Sur cette base, le budget prévisionnel 2016 de l'action du CIDFF serait de 80 669 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achat	1 191	État	35 919
services extérieurs	6 450	Métropole	2 800
impôts et taxes	4 350	autres collectivités	38 250
charges de personnel	65 615	autres	3 700
autres charges	1 803		
dotation aux amortissements	1 260		
Total	80 669	Total	80 669

V - Culture pour tous

Créée en 2001 et reconnue d'intérêt général, l'association Culture pour tous a pour but de lutter contre l'exclusion et les discriminations, en facilitant la participation de personnes en difficulté socio-économique à une vie culturelle choisie et diversifiée, et la prise de parole, via un réseau d'acteurs sociaux et culturels.

Son périmètre d'intervention et les événements culturels valorisés par le dispositif concernent à 95 % le territoire métropolitain et elle est actuellement présente dans 41 des 59 communes de l'agglomération.

L'association s'appuie sur un réseau de « Coopérateurs » composé de 250 établissements culturels et 650 associations et services de collectivités intervenant dans les domaines de l'insertion, du social, du handicap, du soin et du médico-social et met à disposition plus de 40 000 invitations par an et des informations sur la vie culturelle.

Plus de 12 000 personnes en difficulté sont aujourd'hui inscrites pour avoir accès aux services de l'association via une structure partenaire. Ce sont plus de 4 800 personnes, soit 38,8 % des bénéficiaires suivis par des « Coopérateurs » implantés dans des quartiers prioritaires, dont plus de 1 600 traversent une période de chômage longue durée.

Sur cette base, le budget prévisionnel 2016 de l'action Culture pour tous serait de 67 891 € répartis comme suit :

Dépenses	Montant en €	Recettes	Montant en €
achat	4 000	État	34 700
services extérieurs	9 866	Métropole	5 000
charges de personnel	54 025	autres collectivités	16 080
		autres	12 111
Total	67 891	Total	67 891

Ce financement des actions de ces 5 associations s'inscrit dans une enveloppe globale de soutien aux associations intervenant dans les territoires de la politique de la ville, d'une part, de niveau métropolitain et, d'autre part, de proximité pour un montant total de 411 720 € en 2016 (438 000 € en 2015, soit une baisse de 8 %) ;

Vu ledit dossier :

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 108 200 € au profit des associations suivantes :

- Centre régional de ressources et d'échanges pour le développement social urbain :	61 000 €
- Moderniser sans exclure :	6 500 €
- Uniscité :	32 900 €
- CIDFF :	2 800
- Culture pour tous :	5 000 €

b) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et les associations ci-dessus définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - Les montants à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - opération n° 0P17O4922.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 21 septembre 2016.